

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 11 Octobre 2023** à 18h00 Salle des Fêtes, rue de la Poste à Pecquencourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 33

Absents : 6

Procuration : 6

Etaient présents (délégués titulaires) : 31

Pour la CCCO : François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Éric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Alain ROLLOS suppléant de Alain BRUNEEL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 6

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON - Christophe BLERVACQUE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean-Claude DESMENEZ donne pouvoir à Christophe DUMONT – Rudy DILLIES donne pouvoir à Jean-Luc HALLE.

Etaient absents et excusés : 6

Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Florence GEORGES - Philippe ROSZYK - Franck VALEMBOS.

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_3_4-DE

OBJET : PRIX DE REFACTURATION DU KWH AUTOCONSOMME ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

Monsieur CRESTA indique que :

Vu la délibération du Comité syndical n°22-6-2-5 en date du 15 juin 2022 relative à la création du budget annexe dénommé « Energie » pour la fourniture, l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques ;

Vu la délibération du Comité syndical n°22-10-1-5 en date du 12 octobre 2022 relative aux modalités de mise en œuvre de l'opération d'autoconsommation collective.

Pour rappel, l'activité de production d'électricité de source solaire exercée par une collectivité territoriale constitue une activité de service public, qui en raison de son objet et des modalités de son financement présente un caractère industriel et commercial.

En conséquence, le SMTD a été dans l'obligation de créer un budget annexe relevant de l'instruction budgétaire M4 pour comptabiliser les dépenses et les recettes liées à l'opération d'autoconsommation photovoltaïque.

Dans le cadre de cette opération, le SMTD est l'exploitant de la centrale photovoltaïque et sera aussi l'unique consommateur.

Ainsi, comptablement, les kWh produits par la centrale et qui seront autoconsommés par le SMTD feront l'objet d'une facturation entre le budget annexe Energie et les budgets principal M14 et transports M 43. En bref, le budget Energie M4 facturera au budget principal M14 (pour le siège du SMTD) et au budget Transport M43 (pour le dépôt et la station gaz) les kWh autoconsommés.

Pour ce faire, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance du service de production d'électricité photovoltaïque.

Cette redevance ne s'appliquera pas à la revente du surplus d'énergie non-autoconsommé qui fait l'objet d'un contrat spécifique avec l'opérateur qui sera choisi comme responsable d'équilibre.

Suite aux résultats d'appel d'offres pour le renforcement de la structure des ombrières et pour la fourniture et l'installation des panneaux photovoltaïques, notre assistance à maîtrise d'ouvrage a mis à jour le bilan économique prévisionnel de l'opération. Ce bilan est joint en annexe.

Selon ce modèle, le prix de revient hors taxe du kWh solaire produit par notre installation sur 30 ans est estimé à 0,14 centimes.

L'énergie autoconsommée est estimée à 99 809 kWh par an.

En y appliquant le prix de revient moyen sur 30 ans, le montant global de recettes peut être estimé à 13 973,26€ HT.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de sa séance en date du 27 Septembre 2023.

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_3_4-DE

Avis favorable de la commission finances en date du 10 Octobre 2023.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider le prix de refacturation du kWh autoconsommé à 0,14€/kWh hors taxe. Chaque année, en fonction des résultats de l'opération d'autoconsommation photovoltaïque, ce prix du kWh pourra être ajusté.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 39

Suffrage exprimé : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE le prix de refacturation du kWh autoconsommé à 0,14€/kWh hors taxe. Chaque année, en fonction des résultats de l'opération d'autoconsommation photovoltaïque, ce prix du kWh pourra être ajusté.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Yaël CZUPRYNA

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_3_4-DE

ANNEXE 1 : bilan

	Scénario 3 100 kWc Marquises 1 & 2
Investissement * (€ HT) <i>* : ensemble des coûts inclus (Faisa, MOE, BC, SPS, Renforcement de charpent)</i>	209 728
Subvention FRATRI prévisionnelle (€ HT)	50 000
Investissement Net (€ HT)	159 728
Facture électrique actuelle (€ HT/an)	37 766
Economie sur la facture 1ère année Ou recettes vente totale (€ HT/an)	10 761
Economie sur la facture 20ème année Ou recettes vente totale (€ HT/an)	19 616
Prix de revient du kWh solaire sur 30 ans (€/kWh)	0,14
Prix du kWh réseau actuel (€/kWh)	0,14
Prix moyen du kWh réseau sur 30 ans (€/kWh) <i>Inflation de 6%</i>	0,30
Temps de retour (années) <i>Inflation de 6%</i>	13
Taux de Rentabilité Interne (%) <i>Inflation de 6%</i>	8%

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_3_4-DE

ANNEXE 2 : flux entre les budgets

EXPLOITATION BUDGET ANNEXE ENERGIE			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Maintenance des panneaux	XX	Refacturation au BP M14 SMTD	XX
Divers taxes et impôts	XX		
Amortissements	XX	Refacturation au BP M43	XX
	TOTAL 14 000 €		TOTAL 14 000 €

Emission d'un titre de recettes du BA énergie à l'encontre du BP M14, à l'appui d'une facture. Emission d'un mandat au BP M14 pour paiement du titre.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL M14	
DEPENSES	€ TTC
Energies - électricité (article 60612)	XX
	TOTAL €
	-

Emission d'un titre de recettes du BA énergie à l'encontre du BP M43, à l'appui d'une facture. Emission d'un mandat au BP M43 pour paiement du titre.

BUDGET FONCTIONNEMENT M43 - TRANSPORT	
DEPENSES	€ HT
Energies - électricité (6061)	XX
	TOTAL €
	-

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_3_4-DE

